

PROCEDURE DE DEMANDE DE DEROGATION 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} Rentrée scolaire septembre 2024

NOTE AUX FAMILLES

La carte scolaire définit un secteur de recrutement pour chaque établissement.

Si vous souhaitez pour votre enfant une affectation dans un établissement hors secteur, vous devez formuler une demande de dérogation. Celle-ci sera étudiée en fonction du motif évoqué et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé. Si le nombre de demandes est supérieur aux places disponibles, il sera appliqué l'ordre de priorité établi nationalement.

MOTIF DE LA DEMANDE	PIECES JUSTIFICATIVES <i>à joindre impérativement à votre demande</i>
❶ Elève en situation de handicap	Notification de la MDPH et/ou certificat médical à adresser au médecin conseiller technique par courriel : ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr ou sous pli cacheté par voie postale au Service médical de l'élève DSDEN de la Loire 11 rue des Docteurs Charcot 42023 Saint-Etienne Cedex 2 Veuillez indiquer sur les pièces justificatives "Demande de dérogation collèges + numéro de dossier de la démarche".
❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat médical à adresser au médecin conseiller technique par courriel ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr ou sous pli cacheté par voie postale au Service médical de l'élève DSDEN de la Loire 11 rue des Docteurs Charcot 42023 Saint-Etienne Cedex 2 Veuillez indiquer sur les pièces justificatives "Demande de dérogation collèges + numéro de dossier de la démarche".
❸ Elève boursier social	Copie de l'attestation de bourse 2023-2024.
❹ Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé.e dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité de l'enfant scolarisé en 2023-2024 dans le collège sollicité et dans une classe autre que la 3 ^{ème} .
❺ Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Préciser les distances entre le domicile et les deux collèges (collège de secteur et collège demandé) à partir du site de référence https://www.google.fr/maps ou équivalent.
❻ Elève demandant un parcours scolaire particulier	Pour les cas relevant des parcours particuliers (sections sportives), un contact doit être pris rapidement avec le principal du collège pour connaître les modalités de sélection. La demande ne sera étudiée que si l'élève a été sélectionné pour intégrer le parcours demandé.
❼ Autres motifs :	Lettre de la famille exposant les motifs de la demande.

Attention : Le choix de la LV2 ou d'une option n'est pas un motif de dérogation.

CALENDRIER DE LA PROCEDURE

A partir du lundi 18 mars 2024	Vous effectuez votre demande en ligne via demarches-simplifiees.fr en joignant les pièces justificatives demandées : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2024-2025-demande-de-derogation-college Vous trouverez le lien de la démarche sur le site de la DSDEN de la Loire, https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928 Vous devez compléter un formulaire pour chaque enfant.
Vendredi 12 avril 2024	Date limite de dépôt de votre demande sur la plateforme.
Juin 2024	Examen des dossiers et décisions de l'inspecteur d'académie. La DSDEN vous informera via demarches-simplifiees.fr .